

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 15 août 2016, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté	Gilles Gauvreau
Steve Leblanc	Benoît Couture
Rémi Beauchesne	Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

**2016-08-130            Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 11 juillet 2016;
4. Présentation des comptes;
5. Congrès FQM 2016;
6. ADMQ - Colloque de zone;
7. Tournage du film de Robin Aubert - Autorisation de fermeture temporaire de certaines routes et prêt des installations municipales;
8. Avis de motion - Règlement #489 modifiant le règlement #471 sur le code d'éthique et de déontologie des élus;
9. Projet de Règlement #489 modifiant le règlement #471 sur le code d'éthique et de déontologie des élus;
10. Avis de motion - Règlement #490 modifiant le règlement #461 sur le code d'éthique et de déontologie des employés;
11. Projet de Règlement #490 modifiant le règlement #461 sur le code d'éthique et de déontologie des employés;
12. Travaux route 161 - Entente avec Sintra;
13. Programme Nouveau Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des Petites Collectivités (FPC);
14. Correspondance
  - a) Lettre de M. Alain Rayes, Député de Richmond-Arthabaska démontrant son appui aux producteurs laitiers;
  - b) Lettre de remerciement reçue de la Maison de Thérapie Victoriaville-Arthabaska pour le don de 50\$;
  - c) Lettre de remerciement reçue de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska relativement à la Quote-part annuelle de 3\$/habitant (2,571\$);
  - d) Lettre de félicitations de l'Association pour la Santé Publique du Québec (ASPQ) relativement à notre participation au Défi Santé 5/30;

- e) Réception d'une résolution de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham pour le partage des coûts pour les travaux de la route du 10e rang.
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

**2016-08-131            Approbation des procès-verbaux du 11 juillet 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 11 juillet 2016 soit accepté, tel que rédigé.

**2016-08-132            Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 71,030.42 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2016-08-133            Inscriptions - Congrès de la FQM 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** M. François Marcotte, maire, M. Rémi Beauchesne, conseiller, et M. Gilles Gauvreau, conseiller, à participer au congrès 2016 de la FQM qui aura lieu les 29 et 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

**2016-08-134            ADMQ - Colloque de zone Centre-du-Québec**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** le directeur général à participer au "Colloque de la zone 07 Centre-du-Québec" de l'ADMQ au coût de 100\$ qui se tiendra le 22 septembre 2016 à Nicolet.

**2016-08-135            Tournage du film de Robin Aubert - Autorisation de fermeture temporaire de certaines routes et prêt des installations municipales**

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe du tournage du film "Les Affamés" de M. Robin Aubert requiert des endroits afin de pouvoir installer divers intervenants liés au film,

tels que : équipe de maquillage et costume, équipe de décors, artistes, équipe de réalisation etc;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe du tournage du film "Les Affamés" de M. Robin Aubert est à la recherche d'une municipalité pouvant combler ses besoins et ainsi y installer son "camp de base";

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité estime que la vitalité et les retombées économiques seraient importantes pour les commerçants et les résidents de la municipalité (ex: épicerie, quincaillerie, poste essence, restaurants, traiteur, figurants, pharmacie, location de terre pour les tournage, etc) dû au grand achalandage que le tournage du film représente (plus de 80 personnes impliquées dans les différentes étapes);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire que ce soit les commerçants et les résidents de la municipalité qui bénéficient de cette opportunité et en récolte les bénéfices;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est propriétaire d'immeubles pouvant combler la majorité des besoins de l'équipe de tournage (Aréna, Collège, Caisse pop, Centre Communautaire);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de l'équipe de tournage concernant la fermeture de certaines routes municipales pour la réalisation de certaines scènes du film;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire être le point central de l'équipe de tournage et considère que les retombées seront bénéfiques pour l'ensemble de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire appuyer le projet de M. Robin Aubert, résident de notre municipalité;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'APPUYER** le projet de M. Aubert en permettant à l'équipe de tournage d'établir son camp de base dans les différents immeubles de la municipalité, et ce, conditionnellement à ce que l'équipe de tournage s'efforce à consommer localement de façon à ce que les commerçants locaux puissent en bénéficier;

**D'ACCUEILLIR** l'équipe de tournage gratuitement dans nos locaux sans charger de coût de location mais de demander à défrayer les coûts reliés à l'entretien ménager liés à l'utilisation des bâtisses;

**D'ACCORDER** l'autorisation à l'équipe de tournage pour la fermeture temporaire de certaines routes municipales selon l'horaire reçu;

**DE** soumettre l'idée d'une contribution volontaire à la fin du tournage selon l'appréciation des services reçus par la municipalité.

2016-08-136

**Avis de motion – Règlement #489 modifiant le règlement #471 sur le code d'éthique et de déontologie des élus**

Le conseiller Steve Leblanc donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 489 modifiant le règlement #471 sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**2016-08-137      Adoption du Projet de règlement #489 modifiant le règlement #471 sur le code d'éthique et de déontologie des élus**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le présent projet de règlement 489 modifiant le règlement #471 sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**2016-08-138      Avis de motion – Règlement #490 modifiant le règlement #461 sur le code d'éthique et de déontologie des employés**

La conseillère Manon Côté donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 490 modifiant le règlement #461 sur le code d'éthique et de déontologie des employés.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**2016-08-139      Adoption du Projet de règlement #490 modifiant le règlement #461 sur le code d'éthique et de déontologie des employés**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le présent projet de règlement 490 modifiant le règlement #461 sur le code d'éthique et de déontologie des employés.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**2016-08-140      Travaux de la route 161 - Entente avec Sintra**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'AUTORISER** la demande de l'entreprise Sintra Inc. pour déposer les matériaux de déblais (remplissage) sur le terrain vacant de la route 161 appartenant à la municipalité, conditionnellement à ce que Sintra s'engage à effectuer le nivelage du site avec sa propre machinerie;

**D'OFFIR** à l'entreprise Sintra la possibilité d'utiliser le stationnement de l'aréna pour décharger le matériel de type MR-5 (mélange d'asphalte pulvérisée et de gravier) dont la municipalité pourra par la suite se servir pour du rechargement dans ses rangs, et ce, conditionnellement à ce que l'analyse granulométrique du MR-5 respecte les normes environnementales, sans quoi l'entreprise Sintra Inc. demeure responsable du gravier et s'engage à le disposer dans un endroit approprié et à ses frais.

**2016-08-141**      **Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec -  
Volet Fonds des petites collectivités (FPC)**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des petites collectivités (FPC)" pour un projet d'aménagement d'une structure permanente (dale de béton avec toit) au Parc de la Relève;

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus afin d'en assurer la pérennité à la suite de la réalisation du projet.

**QUE** le directeur général, Monsieur Mathieu Couture, soit autorisé à signer les documents relatifs à cette demande et à son suivi.

**2016-08-142**      **Réfection du Rang 10 - Partage des coûts avec la  
municipalité de Notre-Dame-de-Ham**

**CONSIDÉRANT** notre demande à la municipalité de Notre-Dame-de-Ham (résolution #2016-05-93) afin de partager les coûts de rechargement et de réfection du pont à l'extrémité du 10e rang selon une répartition juste et équitable des revenus de taxes perçus sur les propriétés utilisant cette portion de chemin;

**CONSIDÉRANT** la réponse de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham (résolution #02-08-16) offrant de partager les coûts à moitié, jusqu'à concurrence de 5,000\$ chacun pour les travaux de rechargement avec du gravier 0-3/4 sur une distance de 700 mètres à l'extrémité du 10e rang;

**CONSIDÉRANT QU'**en plus des travaux prévus en 2016 (rechargement et réfection du pont), cette portion du chemin nécessite, comme tout autre route municipale, un entretien annuel régulier (nivelage, nettoyage des fossés, débroussaillage des bords de chemins, rechargement au besoin, réfections diverses) afin de maintenir l'état de cette route en bonne condition;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'ACCEPTER** la proposition de partage des coûts de 50/50 entre la municipalité de Notre-Dame-de-Ham et la municipalité du Canton de Ham-Nord pour le

rechargement sur 700 m avec du gravier 0-3/4 ainsi que les travaux requis sur le pont de cette portion de route, et ce, jusqu'à concurrence de 5,000\$ chacun;

**DE** demander à la municipalité de Notre-Dame-de-Ham de signer une entente pour les années 2017 et suivantes avec la municipalité du Canton de Ham-Nord afin d'assumer 50% des coûts annuels reliés aux travaux d'entretien et d'amélioration de cette portion de route (700 mètres, incluant le pont), et ce, sur présentation de factures justificatives et dont les travaux requis supérieurs à 1,000\$ se devront d'obtenir l'accord des 2 municipalités avant d'être effectués.

**2016-08-143      Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports**

**ATTENDU QUE** des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2016, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2016;

**QUE** la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

**QUE** la Municipalité nomme M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. D'une lettre reçue de M. Alain Rayes, Député de Richmond-Arthabaska démontrant son appui aux producteurs laitiers;
2. D'une lettre de remerciement reçue de la Maison de Thérapie Victoriaville-Arthabaska pour le don de 50\$;
3. D'une lettre de remerciement reçue de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska relativement à la Quote-part annuelle de 3\$/habitant (2,571\$);
4. D'une lettre de félicitations reçue de l'Association pour la Santé Publique du Québec (ASPQ) relativement à notre participation au Défi Santé 5/30;
5. De la réception d'une résolution de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham pour le partage des coûts pour les travaux de la route du 10e rang.

Le maire lève l'assemblée à 20h35.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.